



Compte Rendu UF CGT DIRCE

Commission Locale de Formation DIRCE

17/05/2022

- 4 représentant.e.s de l'administration dont la Directrice, le SG et la responsable de la cellule formation.
 - CGT : 2 représentants
 - UNSA : 1 représentante
 - FO : absent
-
- Présentation des documents de bilans 2021 et de programme de formation 2022 par les membres de l'administration présent.e.s à la CLF
- La CGT fait la proposition d'intégrer les ratios des formations réalisées en présentiel et en distanciel dans la présentations des prochains documents pour éviter une certaine dérive.
- Cette proposition est validé par la CLF.
- La DIRCE organise en priorité les formations en présence physique pour enrichir le collectif de travail.
 - La CGT remarque que seule **la catégorie C exploitation a maintenu son niveau de formation équivalent sur la période 2019-2021** face à l'exposition au virus covid 19 dans des conditions nouvelles et dégradées.
 - La DIRCE a appliqué l'aspect dérogatoire pour la cat c exploitation car obligatoire pour maintenir ces formations.
 - En 2020, Augmentation des formations type "**management**" et baisse des formations type "**développement personnel**".
 - Pour la CGT ce serait un comble que ce type de formation ne se déroule pas systématiquement en présentiel.
 - La CLF valide cette remarque.
 - l'UNSA fait la demande d'avoir un bilan qualitatif des formations en général car ne sont présents que les aspects quantitatifs dans les document présentés en CLF.
 - La CGT est d'accord avec cette proposition.
 - La CLF propose que les chefs de projet de formation alertent uniquement sur les formations où les agents se seraient exprimés majoritairement sur certains aspect inadéquat (1 ex: contenu non adapté ou manquant)
 - La direction informe que les administrations ont obligation d'embaucher des apprentis. Actuellement, la dirce emploie 2 apprentis 1 pour 2 ans à SPE, 1 pour 1 an au SG. Dans le cadre de leurs formations, ils travaillent aussi pour ces services mais ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de la DIRCE.
 - La CGT propose de respecter le cahier des charges pour garder en binôme les formateurs interne.
 - La CGT souhaiterait aussi que ces formateurs dispensent les formations en dehors de leur collectif de travail.
 - La CLF argumente que pour certaines situations à la marge, certaines formations ne suivront pas cette préconisation.
 - La CGT fait remarquer l'absence de la formation "**gestion de l'accueil du public**" pour

mieux agir en cas d'urgence face aux incivilités sur les réseaux routiers face à des usagers, sans oublier les tensions présentes aussi dans les tâches administratives avec des tiers ou des riverains, voire même des collègues de travail en interne.

- La CLF est d'accord pour examiner les modalités d'application de ce type de formation
- La CGT demande si la présence d'un "**Mr moto**" a déjà été identifiée dans le cadre des visites ISRI.
 - La direction va vérifier auprès de SES/CSR.
- La CGT alerte la CLF à propos des formations "**prise de poste**" et "**post-concours**" et d'y intégrer les risques liés à l'incidence de la loi 3DS.
 - La CLF valide cette proposition
 - Par la même occasion, la CGT alerte également la direction sur l'interprétation des membres du jury qui ne tiendraient pas compte de cette réforme.
- La CGT interroge la CLF pour savoir sur quelle période de référence les agents sont-ils éligibles pour suivre les formations "**préparer son projet de retraite**" et sur quelle initiative cette formation leur est proposée dans les services?
 - La CLF estime que 2 ans avant le départ paraissait la norme et que les chefs de services doivent solliciter les agents dans ce cadre là.
- Enfin, la CGT a terminé ses interventions sur une pointe d'humour en questionnant la CLF pour savoir si une formation "**Compréhension du nouvel intranet de la DIRCE**" allait avoir lieu??

Vos représentants de l'UF CGT DIRCE